



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 30 juillet 2015

**DELIBERATION N° 2015/ 7/122 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT -
PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2014 ETABLI PAR LE DELEGATAIRE**

L'an deux mille quinze, le jeudi 30 juillet à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 24 juillet 2015 .

Présents Titulaires : 35

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Anne ALASSANE, Mathieu ALBERT, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Annie GUILLOT, Aline HUARD, Francis LABRUYERE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gérard ROUTIER, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Thierry VIALLO.

Absents ayant donné pouvoir : 8

Mesdames, Messieurs, Danielle AMOUROUX à Brigitte BAREGES, Maxime BERAUDO à Jean-François GARRIGUES, Pauline BLANC à Valérie RABAULT, Paul GRAND à Christian MOULIS, Jean-Louis IBRES à Christine MOLLIN, Laurence PAGES à Pierre-Antoine LEVI, Christian PEREZ à Marie-Claude BERLY, Gaël TABARLY à Rodolphe PORTOLES.

Absents Excusés : 7

Mesdames, Messieurs, Roger CATUSSE, Alain CRIVELLA, Thierry DEVILLE, José GONZALEZ, Aurore KOTHE, Véronique MALY, Isabelle SOULAYRES, Michel WEILL.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Martial DEJEAN

Monsieur Philippe FRANCOIS donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

L'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), pour l'ensemble des services publics confié à un tiers par convention de Délégation de Service Public ou exploité en régie dotée de l'autonomie financière.

...« La commission examine chaque année sur le rapport de son président :

1. le rapport, mentionné à l'article L1411-3 du CGCT, établi par le délégataire de service public ;
2. les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères visés à l'article L2224-5 ;
3. un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
4. le rapport mentionné à l'article L1414-14 établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat. »...

Le 25 mars 2004, la Communauté de Montauban Trois Rivières a notifié à la société SEREP la convention de délégation de service public de son service de stationnement payant. Ce contrat a été conclu pour une durée de 30 ans à compter du 25 mars 2004. Ce contrat de délégation porte sur :

- la construction et l'exploitation d'un parc souterrain place Halle Ligou,
- l'exploitation de 3 parcs en ouvrage existants : Roosevelt-Cathédrale, Saint-Jean Villenouvelle et Occitan aérien,
- l'exploitation du stationnement de surface : voirie et place Consul Dupuy.

La convention initiale a été modifiée par avenants (3) dont celui de 2010 qui prolonge la durée de la délégation jusqu'au 30 avril 2039 et porte extension du périmètre de voirie (206 places supplémentaires).

Dans le cadre de la réorganisation juridique du groupe Q-PARK en France, la société SEREP a été fusionnée le 30 avril 2014, dans la société Q-PARK France SAS, société ayant vocation à être société opérationnelle du groupe regroupant l'ensemble des collaborateurs

Le rapport d'activité 2014 retrace l'exécution de ce service public délégué. Les faits marquants sont détaillés ci-dessous.

PARKINGS :

Parc Roosevelt :

Le Chiffre d'Affaires « recettes horaires » enregistre une baisse de 2% pour atteindre 364 979 € TTC pour 2014 ; on note une baisse de la fréquentation de l'ordre de -6 % qui s'explique par l'augmentation du nombre d'abonnés +6 %. Le ticket moyen est de 2 € 40 pour 1 heure 30 de stationnement consécutif.

Concernant les abonnés, leur nombre est en augmentation / 2013 (+6%), mais on constate une hausse du CA de 6 % soit un CA 2014 de 92,9 K€ HT pour 202 abonnés.

Ce parking est très apprécié par les Montalbanais du fait de sa situation géographique.

Parc Griffoul :

La fréquentation « horaire » reste stable et le CA « horaires » progresse globalement de +3 %, soit un total 2014 de 459 754 € TTC. Le ticket moyen est de 2,40 € pour 1 heure 30 de stationnement consécutif ; il est en hausse de 0,20 € / 2012.

Le nombre d'abonnés (262) est légèrement inférieur de -2 %/2013 et le CA est de 127,3 K€ HT soit -1 % / 2013.

Parc Saint-Jean :

Le nombre d'abonnés : 47 en 2014 est en hausse de +7 %/2013. Le chiffre d'affaire 2014 est de 16,7 K€ soit +2 % / 2013.

Parc Occitan aérien :

Le nombre d'abonnés est en hausse de 7 % par rapport à 2013 ; Le chiffre d'affaires 2014 est de 38,1 K€ HT en hausse de 10 % / 2013.

Il est précisé que les parcs Saint-Jean et Occitan Aérien sont réservés aux abonnés

STATIONNEMENT VOIRIE ET CONSUL DUPUY :

Consul Dupuy :

La fréquentation horaire de ce parc augmente de 6 % avec une augmentation du CA de 6 % / 2013. Le chiffre d'affaires « horaires » est de 129 952 € TTC. Cette augmentation est due au fait que les parcs Roosevelt et Griffoul sont régulièrement saturés. Le ticket moyen est de 1,90 € qui représente 1 heure 30 de stationnement consécutif (iso 2013).

Concernant les abonnés, le CA est stable +1 % / 2013 soit 72,9 K€ HT malgré une baisse du nombre d'abonnés -5 % (9 abonnements).

Voirie :

Le chiffre d'affaire global est de 565 710 € TTC soit -3 % / 2013.

La fréquentation est en forte baisse par rapport à 2013 de -5 %. C'est la troisième année consécutive de baisse.

Pour la voirie, on note :

- un taux d'occupation de 88 % (iso / 2013),
- un taux de paiement de 44 % (-1 % / 2013)
- un taux de respect de 50 % (+1 % / 2013)

En conclusion :

En 2014, on observe une stabilité globale sur le périmètre de la délégation tant au niveau du chiffre d'affaire qu'au niveau de la fréquentation (+1 %) par rapport à 2013.

Le Chiffre d'affaire relatif à la gestion des parcs se consolide avec notamment une progression des recettes « abonnés » (+3%). Concernant le chiffre d'affaires voirie, il continue à baisser de -14,80% en 2014 confirmant ainsi la baisse amorcée en 2012 (-3,60%) et poursuivie en 2013 (-10,6%). La baisse 2014 s'explique notamment par la fermeture de certaines places et du fait, à compter de septembre 2014, de la reprise du reversement à la ville de la redevance (150 K€ /an prévus au contrat).

Au final, le chiffre d'affaire 2014 s'établit à 1 701,6 K€ HT (en 2013 :1 742,1 K€ HT) et consolidé comme suit :

- recettes abonnés pour 25 %,
- recettes horaires pour 49 %,
- recettes voirie et autres prestations : 26%

Les tarifs sont stables depuis plusieurs années et pour la première fois depuis deux ans, les tarifs en ouvrages au-delà d'1h30 ont augmenté en août 2014 (+0.20 €).

Il est à noter que les abonnements « résidents » place Capéran ou les boîtiers PIAF ne sont pas plébiscités par les Montalbanais Ils représentent à eux deux une recette de 1 257 € en 2014. De même, les recettes liées aux neutralisations de places en 2014 sont en baisse -35,5 % pour un montant de 16 046 € (en 2013 :21 786 €).

L'exploitation 2014 se solde par un bénéfice de +78 K€ en progression par rapport à 2013.

En 2014, Ont été réalisés :

- le remplacement de la Centrale Incendie et de la Centrale de détection de Co (parking Roosevelt)
- la reprise du marquage au sol (sur voirie)
- Changement de luminaires (parc Saint-Jean)
- changement de l'auto laveuse et d'horodateurs.

En 2014, le montant des investissements et des dépenses de renouvellement s'élève à 25 K€.

L'assemblée délibérante doit se prononcer sur ce rapport établi par le délégataire conformément aux dispositions de l'article L1411-3 du CGCT :

« Le délégataire produit chaque année, avant le 1er juin, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de

service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. »...

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics locaux du 23 juillet 2015,

Je vous propose :

- De PRENDRE ACTE du rapport d'activité pour l'année 2014 concernant la délégation de service public du stationnement présenté par le délégataire « Q-PARK », tel qu'annexé à la présente délibération.

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- De PRENDRE ACTE du rapport d'activité pour l'année 2014 concernant la délégation de service public du stationnement présenté par le délégataire « Q-PARK », tel qu'annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL PREND ACTE

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **04 AOUT 2015**

De sa publication le : **04 AOUT 2015**

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 31 juillet 2015

La Présidente,
Brigitte BAREGES

